

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2473

4 octobre 2012

SOMMAIRE

BFS	118693	Hamburg Altona	118700
Cino European Textile Industries CETI S.A.	118658	Hamburg Harburg	118700
Colet	118666	Hamburg Lurup	118700
Colorec	118665	Hanseatic Retail S.A.	118701
Delarue S.A.	118668	Heidenkampsweg	118701
Dexaco Investholding S.à r.l.	118675	Helvetia Europe	118702
Dynamic Plus Equity Fund (Lux) SIF SI- CAV S.A.	118678	Holstein Retail S.A.	118701
EcoPay Systems S.A.	118658	Immo-Concepta S. A.	118703
ERE III fourteen S.à r.l.	118681	Incentre	118703
Essolona Investholding S.à r.l.	118683	Issy les Moulineaux S.à r.l.	118703
Estinbuy S.A.	118687	Katia Immobilière S.A.	118700
Fashion Style Luxembourg I S.A.	118688	Luxembourg Cambridge Holding Group (Asia) S.A.	118701
Federal-Mogul Luxembourg S.à r.l.	118688	Luxembourg Renyi Resources Investment Co., Ltd. S.à r.l.	118659
Fedon Industries S.A.	118694	Mecki S.A., SPF	118704
Festivo International S.à r.l.	118694	Media-Link Management S.à r.l.	118668
Fibetrust S.à r.l.	118694	Montevideo Invest S.A.	118699
Flexafort Investholding S.à r.l.	118695	Muf Investments S.à r.l.	118689
Frankfurt BICC	118689	Niederlande Immo Beteiligungs II A.G. .	118678
Futura II	118692	Partnercom S.A.	118703
Futura II Holding	118693	PGFF Luxembourg S.à r.l.	118696
Gagfah S.A.	118695	Same Day Consulting	118681
Gercomm 1	118696	Soor S.A.	118666
Gercomm 2	118696	TPG Sol S.à r.l.	118675
Gestalys Invest S.A.	118699	Vertlion S.A.	118702
Grove Holdings 2 S.A.	118699	Vistra Group Holdings S.A.	118688
Guardy Assets Network SA	118695	Z Alpha S.A.	118683

EcoPay Systems S.A., Société Anonyme,
(anc. Cino European Textile Industries CETI S.A.).
Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 109.568.

L'an deux mille douze, le vingt et un août.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «CINO EUROPEAN TEXTILE INDUSTRIES CETI S.A.», ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 17 juin 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (le «Mémorial»), numéro 1337 du 7 décembre 2005, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Solange Wolter-Schieres, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Alexander Claessens, économiste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les CENT (100) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Modification de la dénomination de la société de CINO EUROPEAN TEXTILE INDUSTRIES CETI S.A., en EcoPay Systems S.A.

2.- Modification subséquente de l'article 1 des statuts .

3.- Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'objet pour lequel la société est formée est de prêter et de vendre des produits via Internet, y compris toutes les activités commerciales, industrielles ou financières, directement ou indirectement liées à son objet, ainsi que la prise de participations à Luxembourg et / ou de sociétés étrangères, ainsi que l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut s'engager seule ou ensemble avec d'autres, pour son propre compte ou pour le compte de tierces parties, elle-même ou au travers de tierces personnes dans toutes autres activités commerciales, industrielles ou financières, directement ou indirectement liées à son objet.

La société peut engager directement ou indirectement des participations à Luxembourg et / ou de sociétés étrangères, ainsi que l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

D'une manière générale, la société peut s'engager dans toutes les opérations possibles d'une société constituée sous le régime de la loi luxembourgeoise, qu'elle juge utile dans la réalisation et le développement de son objet.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société de CINO EUROPEAN TEXTILE INDUSTRIES CETI S.A." en "EcoPay Systems S.A.".

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «EcoPay Systems S.A.»»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** L'objet pour lequel la société est formée est de prêter et de vendre des produits via Internet, y compris toutes les activités commerciales, industrielles ou financières, directement ou indirectement liées à son objet, ainsi que la prise de participations à Luxembourg et / ou de sociétés étrangères, ainsi que l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut s'engager seule ou ensemble avec d'autres, pour son propre compte ou pour le compte de tierces parties, elle-même ou au travers de tierces personnes dans toutes autres activités commerciales, industrielles ou financières, directement ou indirectement liées à son objet.

La société peut engager directement ou indirectement des participations à Luxembourg et / ou de sociétés étrangères, ainsi que l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

D'une manière générale, la société peut s'engager dans toutes les opérations possibles d'une société constituée sous le régime de la loi luxembourgeoise, qu'elle juge utile dans la réalisation et le développement de son objet.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: Schieres - Siebenaler - A. Claessens - H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 août 2012. Relation: LAC/2012/40097. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.-

Luxembourg, le sept septembre de l'an deux mille douze.

Référence de publication: 2012115289/77.

(120155451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Luxembourg Renyi Resources Investment Co., Ltd. S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 171.280.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the tenth day of August.

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

Renai (Hongkong) Resource Holding limited, a company incorporated and existing under the laws of Hong Kong, having its registered office at 3713, The Center, 99 Queen's Road Central, Hong Kong,

here represented by Mrs. Sophie Henryon, employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy will remain attached to the present deed.

The appearer announced the formation of a company with limited liability ("société à responsabilité limitée"), governed by the relevant law and the present articles.

Art. 1. There is formed by those present a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The object of the company is the taking or acquisition of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests. The company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The company may in particular acquire all types of stock, shares and other participation securities, bond, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity, either by way of contribution, subscription, option, purchase, exchange or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge,

transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

The company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The company may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period.

Art. 4. The company will assume the name of “Luxembourg Renyi Resources Investment Co., Ltd. S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office is established in the City of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

Art. 6. The company’s corporate capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) represented by 125,000 (one hundred twenty-five thousand shares) with a par value of EUR 0,1 (ten eurocent) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its members, to offset any net realised losses, to make distributions to the members or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law concerning commercial companies.

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The transfer of shares is stated in a notarial deed or by private deed. They are made in compliance with the legal dispositions. In case of a single member, the Company’s shares held by the single member are freely transferable.

In the case of plurality of members, the shares held by each member may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the members will not bring the company to an end.

Art. 11. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

Art. 12. The company is administered by one or several managers, not necessarily members, appointed by the members.

Art. 13. Except if otherwise provided by the general meeting of members, in dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company’s object.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the single signature of one of the managers, provided however that in the event that the general meeting of members has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and Class B Managers, the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager.

Art. 14. One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Any Manager may act at any meeting by appointing in writing by letter or by cable, telegram, facsimile transmission or e-mail another Manager as his proxy.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 15. At any time and in any circumstances, the members may pursuant to Article 18 hereof, remove and/or replace any manager of the company, be it a class A Manager or class B Manager, by collective decisions (adopted by members owning more than half the share capital) or by written resolutions (adopted by members owning more than half the share capital).

Art. 16. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 17. Each member may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each member has voting rights commensurate with his shareholding. Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by members owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of members owning three quarters of the company's share capital.

If the Company has only one member, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 19. The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 20. Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Art. 21. Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 22. The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the members.

The balance of the net profits may be distributed to the member(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 23. At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who will fix their powers and remuneration.

Art. 24. The members will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles.

Transitory Disposition

The first financial year commences this day and ends on the thirty-first of December two thousand and twelve.

Subscription and Payment.

The 125,000 (one hundred twenty-five thousand) shares are subscribed by the sole member as follows:

Renai (Hongkong) Resource Holding limited, prenamed: 125,000 shares.

The shares thus subscribed have been paid up by a contribution in cash of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) which is at the disposal of the company as has been proved to the undersigned notary.

Estimate of costs.

The parties estimate the value of formation expenses at approximately EUR 1,300.-.

Decisions of the sole member

The sole member, represented as stated here above, has taken the following decisions.

1) Are appointed as managers of the company for an indefinite period:

Class A Manager:

Mr. Jiang Ting Hua, born on April 8, 1979 in Guang Xi, China, professionally residing at No. 46 Binhe Road, Miyun Town, Miyun County, Beijing, China.

Class B Manager:

Mr Joost Tulkens,, born on April 26, 1973 in Someren, the Netherlands, professionally residing at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

2) The registered office is established at L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix août.

Pardevant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

Renai (Hongkong) Resource Holding Limited, une société constituée et existant selon les lois de Hong Kong, ayant son siège social à 3713, The Center, 99 Queen's Road Central, Hong Kong,

ici représentée par Mme. Sophie Henryon, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut prendre part à la création, au développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. De plus, elle peut investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou de tout autre droit de propriété intellectuelle, de toute nature ou origine.

La société peut en particulier acquérir tout type d'actions, de parts et d'autres titres de participation, d'obligation, obligations sans garantie, les certificats de dépôt et d'autres instruments de dettes et plus généralement, n'importe quel titre et instrument financier émis par n'importe quelle entité publique ou privée, par voie de la contribution, de souscription, d'option, d'achat, d'échange ou autre, aussi bien que les réaliser par la vente, le transfert, l'échange ou tout autre moyen.

La société peut emprunter sous toute forme, sauf par voie d'offre publique. Elle peut émettre, par placement privé seulement, des billets à ordre, des obligations et toute sorte de lettres de créances ou titres de participation. Elle peut prêter des fonds, y compris, sans restriction, les revenus de tout emprunt, à ses filiales, aux sociétés affiliées et à d'autres sociétés. Elle peut aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer des sûretés sur certains ou tous ses actifs. Pour éviter toute ambiguïté, la société ne peut pas effectuer d'activités relevant du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La société peut utiliser toute technique, moyens légaux et instruments pour gérer ses investissements efficacement et se protéger contre les risques de crédit, exposition au risque de change, les risques de taux d'intérêt et autres risques.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «Luxembourg Renyi Resources Investment Co., Ltd. S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 125.000 (cent vingt cinq mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,1 (dix centimes) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

Art. 13. A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B.

Art. 14. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé. Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion des gérants en désignant par écrit, par lettre ou par câble, télégramme, télécopie ou email un autre gérant comme son mandataire.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B.

Art. 14. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion des gérants en désignant par écrit, par lettre ou par câble, télégramme, télécopie ou email un autre gérant comme son mandataire.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 15. En toute circonstance et à tout moment, les associés peuvent selon l'article 18 ci-après, démettre et/ou remplacer tout gérant de la société, qu'il soit gérant de classe A ou de classe B, par décision collective (adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social) ou par décisions écrites(adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social) ,

Art. 16. Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 20. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 21. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 23. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire.

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille douze.

Souscription et Libération.

Les 125.000 (cent vingt-cinq mille) parts sont souscrites par l'associé unique comme suit:

Renai (Hongkong) Resource Holding Limited, prédésigné: 125,000 parts sociales

Les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un apport en espèces de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros), lequel montant se trouve à la disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de EUR 1.300,-.

Décisions de l'associé unique

Ensuite l'associé unique, représenté comme dit ci-avant, a pris les décisions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

Gérant de classe A:

Monsieur Jiang Ting Hua, né le 8 mai 1979 à Guang Xi, Chine, demeurant professionnellement à No. 46 Binhe Road, Miyun Town, Miyun County, Beijing, Chine.

Gérant de classe B:

Monsieur Joost Tulkens, né le 26 avril 1973 à Someren, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

2) Le siège social de la société est fixé à L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 août 2012. Relation: EAC/2012/10975. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012115439/301.

(120155846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Colorec, Société Civile.

Siège social: L-2729 Luxembourg, 15, rue Saint Willibrord.

R.C.S. Luxembourg E 4.868.

STATUTS

Lors d'une assemblée générale tenue à Luxembourg le 7 septembre 2012, les associés de la société civile COLOREC, «la Société», constituée en France à Maizières-les-Metz par acte sous seing privé daté du 10 juin 1993, immatriculée le 20 juin 1993 auprès du Greffe du Tribunal d'Instance de Metz, Registre du Commerce et des Sociétés, sous le numéro 391638806, ont décidé de confirmer la décision prise le 29 juin 2012 en France de transférer le transfert du siège social de la Société au Grand-Duché de Luxembourg, avec adresse au 15, rue Saint Willibrord L-2729 Luxembourg et d'adopter la nationalité luxembourgeoise avec effet au 1^{er} juillet 2012.

Les associés COFIMET, société anonyme au 15, rue Saint Willibrord L-2729 Luxembourg, RCS Luxembourg B168880, propriétaire de 459 parts de la Société et Monsieur Jean OSWALD, demeurant à Rurange les Thionville, France, propriétaire d'une part de la Société, soit ensemble de la totalité des parts ont en outre décidé de doter la Société des statuts suivants:

Art. 1^{er}. Ces statuts et les lois applicables, notamment les articles 1832 ss. du Code Civil régissent une société civile luxembourgeoise, «la Société».

Art. 2. La Société a pour objet:

- l'acquisition et la gestion de tout portefeuille de valeurs mobilières et autres titres de placement;
- la prise de participation au capital de toutes sociétés existantes ou nouvelles et la gestion de ces participations.

Elle peut faire toutes opérations se rapportant à cet objet ou contribuant à sa réalisation, pourvu que celles-ci n'aient pas pour effet d'altérer son caractère civil.

Art. 3. La Société est dénommée COLOREC.

Art. 4. La Société a été constituée en France à Maizières-les-Metz par acte sous seing privé daté du 10 juin 1993 et a été immatriculée le 20 juin 1993 auprès du Greffe du Tribunal d'Instance de Metz, Registre du Commerce et des Sociétés, sous le numéro 391638806.

Le transfert du siège social au Grand-Duché de Luxembourg et l'adoption de la nationalité luxembourgeoise a été décidée en France le 29 juin 2012 et à Luxembourg le __ juillet 2012.

La durée de la Société est de cinquante (50) ans à compter du 20 juin 1993.

Art. 5. Le siège social est à Luxembourg.

Art. 6. Le capital social est fixé à TROIS CENT CINQUANTE-SIX MILLE QUARANTE euros (€356.040,-).

Il est divisé en QUATRE CENT SOIXANTE (460) parts sociales de SEPT CENT SOIXANTE-QUATORZE euros (€774,-) chacune, entièrement libérées, attribuées comme suit:

- Monsieur Jean OSWALD:	1 part
- COFIMET:	459 parts
Total:	460 parts.

Art. 7. La cession des parts s'opère par acte authentique ou sous seing privé, en observant l'article 1690 du Code Civil. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées à des tiers non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 8. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes.

Art. 9. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la Société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la Société les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

Art. 10. La Société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou plusieurs des associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou plusieurs des associés ne mettra pas fin à la Société qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion de ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les co-proprétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la Société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Art. 11. La Société est gérée par un gérant nommé par les associés par décision prise à la majorité.

Art. 12. Les articles 1832 et 1872 du Code Civil, ainsi que les autres dispositions légales trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Les associés ont enfin décidé de nommer Monsieur Jean OSWALD, né à Marange-Silvange, France le 1^{er} mai 1958, demeurant à F-57310 Rurange les Thionville, France, 3, Impasse de la Forêt, en qualité de gérant de la Société avec pouvoir de l'engager pour tous actes vis-à-vis des tiers par sa signature individuelle.

Référence de publication: 2012115293/62.

(120155507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

**Soor S.A., Société Anonyme,
(anc. Colet).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 169.692.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND TWELVE,
ON THE FOURTH DAY OF THE MONTH OF SEPTEMBER.

Before Maître Cosita Delvaux, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the Luxembourg société anonyme "COLET", having its registered office in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, R.C.S. Luxembourg number B 169692, incorporated by a deed of the undersigned notary on June 26, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1854 on July 25, 2012.

The extraordinary general meeting is opened at 9.30 a.m. by Mr Eric LECLERC, employee, residing professionally at Howald, acting as Chairman of the meeting.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Laurence CHRISTIANY, employee, residing professionally at Howald.

The meeting elects as scrutineer Mr Christophe JASICA, employee, residing professionally at Howald.

The bureau of the meeting having thus been constituted the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Change of the company's denomination from "COLET" into "SOOR S.A.",
2. Amendment of article 1 of the statutes, which henceforth will read as follows:

Art. 1. The name of the company is "SOOR S.A."

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of shares owned by the shareholders are shown on an attendance-list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the attendance-list that all the shares are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts, each time unanimously, the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolves to change the denomination of the Company from "COLET" into "SOOR S.A."

Second resolution

As a result of the above taken resolution, the general meeting resolves to amend article 1 of the statutes, which henceforth will read as follows:

Art. 1. The name of the company is "SOOR S.A."

There being no further item on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 1.000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Howald, on the day before mentioned.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary the original deed.

Suit la traduction française du texte:

L'AN DEUX MILLE DOUZE,
LE QUATRIEME JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise "COLET", ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, R.C.S. Luxembourg numéro B 169692, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 26 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1854 du 25 juillet 2012.

La séance est ouverte à 09 h 30, sous la présidence de Monsieur Eric LECLERC, employé, demeurant professionnellement à Howald.

Le président désigne comme secrétaire Madame Laurence CHRISTIANY, employée, demeurant professionnellement à Howald.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christophe JASICA, employé, demeurant professionnellement à Howald.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination de la société de "COLET" en "SOOR S.A."
2. Modification du premier article des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de «SOOR S.A.».

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle après avoir été signé par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

III) Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de changer la dénomination de la Société de "COLET" en "SOOR S.A."

Deuxième résolution

A la suite du changement de la dénomination de la Société, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le premier article des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de «SOOR S.A.».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à EUR 1.000.-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties, le procès-verbal a été rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes personnes comparantes, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Howald, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. LECLERC, L. CHRISTIANY, C. JASICA, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 6 septembre 2012. Relation: RED/2012/1174. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. ELS.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 10 septembre 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012115805/100.

(120155941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Delarue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 85.000.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 6 septembre 2012

Monsieur HEITZ Jean-Marc, Monsieur DONATI Régis et Monsieur DE BERNARDI Alexis sont renommés administrateurs.

Monsieur DE BERNARDI Alexis est nommé Président du Conseil d'administration.

Monsieur REGGIORI Robert est renommé commissaire aux comptes.

Les nouveaux mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme

DELARUE S.A.

Jean-Marc HEITZ

Administrateur

Référence de publication: 2012115304/18.

(120155586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Media-Link Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 171.281.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth of August.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. Philippe Chausse, with personal address at 95 Avenue de Choisy, 75013 Paris, France.

The appearing party has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Media-Link Management S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association (the "Articles") and the relevant legislation of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (the "Law").

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management, in whatever capacity, of such holdings and in particular the holding of interests in Media-Link SICAV-SIF S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of 13 February 2007 on specialized investment funds, as amended from time to time, in the capacity of general partner and manager of that company.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the provision of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) divided into one thousand two hundred and fifty (1,250) shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10) each, all subscribed and fully paid-up. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by at least three (3) managers appointed by a resolution of the Shareholder(s) (each a "Manager"). They will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (the "Board of Managers").

The Managers need not to be Shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholders, each time however subject to the approval of the Luxembourg supervisory of the financial sector (the C.S.S.F.).

The death or resignation of a Manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

In dealing with third parties, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any two (2) Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by any two (2) Managers.

Any two (2) Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

Any two (2) Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

The meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers may appoint a chairman amongst its member (the "Chairman"). The Chairman has a casting vote in case of ballot.

The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the Managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage. A Manager may represent more than one of his colleagues.

The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority. The use of video-conferencing equipment and conference call initiated from Luxembourg shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by telephone.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting.

Copies or excerpts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

The Manager(s) do(es) not assume, by reason of his/her/its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any Manager or officer, and his/her/its heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him/her/it in connection with any action, suit or proceeding to which he/she/it may be made a party by reason of him/her/it being or having been a Manager or officer of the Company, or, at his/her/its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he/she/it is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she/it shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach

Art. 8. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 9. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by the Law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 10. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31 December 2013.

Art. 11. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 12. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 13. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 14. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 15. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price (€)
Philippe Chausse	1,250	€ 10
Total	1,250	€ 10

Evidence of the payment of the total subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2.000.-.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.
2. The Sole Shareholder resolves to appoint as managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers as set forth in the articles of association of the Company:
 - a) Mr. Philippe Chausse, born on January 10, 1953 in Bouaké (Ivory Coast), with personal address at 95 Avenue de Choisy, 75013 Paris, France;
 - b) Mr. Bernard Couvreur, born on February 24, 1972 at Saint-Josse-ten-Noode (Belgium), with personal address at 5 Chemin de la Boisserette, 1208 Geneva, Switzerland;
 - c) Mr. Christophe LENTSCHAT, born on September 26, 1972 at Thionville, (France) with personal address at 111, rue des Romains, L-8041 Strassen, G.D. of Luxembourg;
 - d) Mr. Patrick VILBERT, born on October 5, 1953 in Paris (France), with personal address at 25 rue du Général Foy, 75008 Paris, France.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on request of the above appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This document has been read to the appearing parties who signed together with the undersigned notary this notarial deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente août.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Philippe Chausse, ayant son adresse personnelle au 95 Avenue de Choisy, 75013 Paris, France.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée (la «Société») qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Media-Link Management S.à r.l.» (la «Société»). La Société

sera régie par les présents statuts (les «Statuts») et les dispositions légales afférentes du Grand Duché de Luxembourg, en particulier par la loi datée du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, et telle que modifiée (la «Loi»).

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la détention d'intérêts dans toutes entités, luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, le développement et la direction, sous quelle que forme que ce soit, de ces détentions et en particulier la détention d'intérêts dans Media-Link SICAV-SIF S.C.A., une société en commandite par actions, gouvernée par les lois du Grand Duché du Luxembourg, et en particulier la loi du 13 février 2007 sur les fonds d'investissement spécialisé, telle que modifiée de temps à autre, en sa qualité de associé-gérant-commandité de cette société.

La Société pourra également apporter toute assistance financière aux entités faisant partie du groupe de la Société, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement.

La Société peut aussi utiliser ces fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre bien mobilier ou immobilier sous toute forme.

La Société pourra conclure des emprunts sous toute forme et émettre à titre privé des obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette similaires.

Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de dix Euro (EUR 10,-) chacune, toute souscrite et entièrement libérée. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par au moins trois (3) gérants nommés par une résolution des Associé(s) (chacun un "Gérant"). Ils forment un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Les Gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les Gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associés, sous réserve toutefois de l'accord de l'autorité luxembourgeoise de surveillance du secteur financier (la C.S.S.F).

La mort ou la démission d'un Gérant, pour quelle que raison que ce soit, ne doit pas entraîner la dissolution de la Société.

Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou des présents Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par la signature conjointe de deux (2) Gérants ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par deux (2) Gérants.

Deux (2) Gérants peuvent déléguer leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

Deux (2) Gérants détermineront les responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire ad hoc, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance peut nommer un président parmi ses membres (le "Président"). La voix du Président est prépondérante en cas de partage.

Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux exigences et formalités de convocation.

Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance en nommant un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure. Un Gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique initiée depuis Luxembourg est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via la vidéo ou le téléphone.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux réunions.

Des extraits ou copies seront certifiés par tout Gérant ou par toute personne désignée par un Gérant ou pendant une réunion du Conseil de Gérance.

Les Gérants ne sont pas responsables personnellement en raison de leur position du fait des engagements régulièrement pris au nom de la Société. Ils sont des agents autorisés et sont par conséquent responsables seulement de l'exécution de leur mandat.

La Société doit indemniser tout Gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, pour les dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions, procès ou procédures auxquels il aura été partie en raison de ses activités pour la Société en tant que Gérant ou fondé de pouvoir, ou à sa requête de toute autre entité dont la Société est un associé ou un créancier et pour laquelle il n'a pas été indemnisé, sauf le cas où, dans pareils actions, procès ou procédures, il serait finalement condamné pour négligence, faute ou manquement volontaire; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera octroyée que si la Société est informée par son avocat conseil que l'administrateur, gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs

Art. 8. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 9. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la Loi luxembourgeoise, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 10. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

Art. 11. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 12. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intermédiaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 13. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 14. Associé unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 15. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

Souscripteur	Nombre des parts sociales	Prix de souscription (€)
Philippe Chausse	1.250	€ 10
Total	1.250	€ 10

Preuve du paiement du prix total de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ EUR 2.000.-.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

2. L'Associé Unique décide de nommer comme gérants de la Société pour une période indéterminée:

a) M. Philippe Chausse, né le 10 janvier 1953 à Bouaké (Côte d'Ivoire), ayant son adresse personnelle à 95 Avenue de Choisy, 75013 Paris, France.

b) M. Bernard Couvreur, né le 24 février 1972 à Saint-Josse-ten-Noode (Belgique), ayant son adresse personnelle au 5 Chemin de la Boisserette, 1208 Genève, Suisse.

c) M. Christophe LENTSCHAT, né le 26 septembre 1972 à Thionville, (France) ayant son adresse personnelle à 111, rue des Romains, L-8041 Strassen, Luxembourg.

d) M. Patrick VILBERT, né le 5 octobre 1953 à Paris (France), ayant son adresse personnelle au 25, rue du Général Foy, 75008 Paris, France.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au comparant, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: P. CHAUSSE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 septembre 2012. Relation: LAC/2012/41206. Reçu Soixante-Quinze Euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Référence de publication: 2012115467/360.

(120155858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Dexaco Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 117, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 88.801.

La soussignée atteste par la présente que suivant la convention de vente de parts sociales du 31 août 2012

il résulte que les associés sont

SELINE FINANCE Ltd

COMPANIES HOUSE CARDIFF Nr 0322 7310

122-126 Tooley Street

GB-SE1 2TU Londres,

Royaume-Uni

pour 99 parts sociales à concurrence de 99 % de la société

et

SELINE MANAGEMENT Ltd

COMPANIES HOUSE CARDIFF Nr 0324 0996

122-126 Tooley Street

GB-SE1 2TU Londres,

Royaume-Uni

pour 1 part sociale à concurrence de 1 % de la société.

Le 07 septembre 2012.

DEXACO INVESTHOLDING S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial (SPF)

Référence de publication: 2012115306/25.

(120155644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

TPG Sol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 80.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 163.110.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of the month of August,
Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

TPG Sol, L.P., an exempted limited partnership established under the laws of the Cayman Islands and registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships under number MC-64563, acting through its general partner TPG Advisors VI-AIV, Inc., an exempted company incorporated under the laws of the Cayman Islands and registered with the Registrar of Companies under number MC225665, with address at South Church Street, Uglan House, KY-KY 1104, George Town, Grand Cayman,

represented by Me Sascha Nolte, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 14 August 2012 (such proxy to be registered together with the present deed),

being the sole shareholder of »TPG Sol S.à r.l.« (the »Company«), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered at the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B163.110, incorporated on 22 August 2011 by deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") number 2605 on 26 October 2011. The articles of the Company have been amended for the last time on 11 January 2012 by deed of the undersigned notary published in the Memorial number 900 on 5 April 2012.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. The sole shareholder holds all five million two hundred fifty thousand (5,250,000) shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.
2. The items on which resolutions are to be passed are as follows (all interrelated and passed as one item):

Agenda

(A) Change of the currency of the Company's share capital from Euro to United States Dollars at the exchange rate Euro / United States Dollars of (rounded) 1 / 1.23354 while amending the nominal value of the shares from one Euro cent (€0.01) to one United States Dollar cent (USD 0.01) and conversion of the current issued share capital of the Company of fifty-two thousand five hundred Euro (€52,500) into sixty-four thousand seven hundred sixty United States Dollars and ninety United States Dollar cents (USD 64,760.90) divided into six million four hundred seventy-six thousand ninety (6,476,090) shares with a nominal value of one United States Dollar cent (USD 0.01) each.

(B) Increase of the issued share capital of the Company to eighty thousand United States Dollars (USD 80,000) by the creation and issue of one million five hundred twenty-three thousand nine hundred ten (1,523,910) new shares of a nominal value of one United States Dollars cent (USD 0.01) each and a total subscription price of fifteen thousand two hundred thirty-nine United States Dollars and ten United States Dollar cents (USD 15,239.10); subscription to the new shares by the sole shareholder of the Company, payment of the total subscription price in cash; consequential amendment of the first sentence of article 5 of the articles of association to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at eighty thousand United States Dollars (USD 80,000) divided into eight million (8,000,000) shares with a par value of one United States Dollar cent (USD 0.01) each."

Thereafter the following resolution was passed:

Sole resolution

The sole shareholder resolved to change the currency of the Company's share capital from Euro to United States Dollars at the exchange rate Euro / United States Dollars of (rounded) 1 / 1.23354 while amending the nominal value of the shares from one Euro cent (€0.01) to one United States Dollar cent (USD 0.01) and to convert the current issued share capital of the Company of fifty-two thousand five hundred Euro (€52,500) into into sixty-four thousand seven hundred sixty United States Dollars and ninety United States Dollar cents (USD 64,760.90) divided into six million four hundred seventy-six thousand ninety (6,476,090) shares with a nominal value of one United States Dollar cent (USD 0.01) each.

The sole shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company to eighty thousand United States Dollars (USD 80,000) and to create and issue one million five hundred twenty-three thousand nine hundred ten (1,523,910) new shares of a nominal value of one United States Dollar cent (USD 0.01) each and a total subscription price of fifteen thousand two hundred thirty-nine United States Dollars and ten United States Dollar cents (USD 15,239.10).

Thereupon the sole shareholder represented by Me Sascha Nolte, as aforementioned, subscribed and fully paid the new shares in cash.

Evidence of the payment of the subscription price was shown to the undersigned notary.

The sole shareholder resolved to consequently amend the first sentence of article 5 of the articles of association as set forth in the agenda.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,200.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt et unième jour du mois d'août,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

A comparu:

TPG Sol L.P., une société de type exempted limited partnership constituée conformément aux lois des Iles Cayman et enregistrée auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships sous le numéro MC-64563 agissant par son general partner TPG Advisors VI-AIV, Inc., une société de type exempted company constituée conformément aux lois des Iles Cayman et enregistrée auprès du Registrar of Companies sous le numéro MC-225665, avec l'adresse au South Church Street, Uglund House, KY-KY 1104, George Town, Grand Cayman,

représentée par Me Sascha Nolte, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 14 août 2012 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte),

étant l'associé unique de "TPG Sol S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.110 constituée le 22 août 2011 par acte de Me Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2605 du 26 octobre 2011. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 11 janvier 2012 par acte le notaire soussigné publié au Mémorial numéro 900 le 5 avril 2012.

Le mandataire a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les cinq millions deux cent cinquante mille (5.250.000) parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

Ordre du jour

(A) Changement de devise du capital social de la Société d'Euros aux Dollars des Etats-Unis au taux de change Euro / Dollar des Etats-Unis de (arrondi) 1 / 1,23354 en modifiant la valeur nominale des parts sociales d'un centime d'Euro (€0,01) à un centime de Dollar des Etats-Unis (USD 0,01) et la conversion du capital social actuel de la Société de cinquante-deux mille cinq cents Euros (€ 52.500) en soixante-quatre mille sept cent soixante Dollars des Etats-Unis et quatre-vingt-dix centimes de Dollar des Etats-Unis (USD 64.760,90) divisé en six millions quatre cent soixante-seize mille quatre-vingt-dix (6.476.090) parts sociales avec une valeur nominale d'un centime de Dollar des Etats-Unis (USD 0.01) chacune.

(B) Augmentation du capital social émis de la Société à quatre-vingt mille Dollars des Etats-Unis (USD 80.000) par la création et l'émission d'un million cinq cent vingt-trois mille neuf cent dix (1.523.910) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de Dollar des Etats-Unis (USD 0,01) chacune et un prix total de souscription de quinze mille deux cent trente-neuf Dollars des Etats-Unis et dix centimes de Dollar des Etats-Unis (USD 15.239,10); souscription des nouvelles parts sociales par l'associé unique de la Société, paiement du prix total de souscription en numéraire; modification par conséquent de la première phrase de l'article 5 des statuts fin qu'elle se lise comme suit:

«Le capital social émis de la Société est fixé à quatre-vingt mille Dollars des Etats-Unis (USD 80.000) divisé en huit millions (8.000.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de Dollar des Etats-Unis (USD 0,01) chacune.»

A la suite de quoi, la résolution suivante a été adoptée:

Résolution unique

L'associé unique a décidé de changer la devise du capital social de la Société d'Euros aux Dollars des Etats-Unis au taux de change Euro / Dollar des Etats-Unis de (arrondi) 1 / 1,23354 en modifiant la valeur nominale des parts sociales d'un centime d'Euro (€0,01) à un centime de Dollar des Etats-Unis (USD 0,01) et de convertir le capital social actuel de la Société de cinquante-deux mille cinq cents Euros (€ 52.500) en soixante-quatre mille sept cent soixante Dollars des Etats-Unis et quatre-vingt-dix centimes de Dollar des Etats-Unis (USD 64.760,90) divisé en six millions quatre cent soixante-seize mille quatre-vingt-dix (6.476.090) parts sociales avec une valeur nominale d'un centime de Dollar des Etats-Unis (USD 0,01) chacune.

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société à quatre-vingt mille Dollars des Etats-Unis (USD 80.000) et de créer et d'émettre un million cinq cent vingt-trois mille neuf cent dix (1.523.910) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de Dollar des Etats-Unis (USD 0,01) chacune et un prix total de souscription de quinze mille deux cent trente-neuf Dollars des Etats-Unis et dix centimes de Dollar des Etats-Unis (USD 15.239,10).

Sur ce l'associé unique représenté par Me Sascha Nolte, prénommée, a souscrit et entièrement payé les nouvelles parts sociales en numéraire.

La preuve du paiement du prix d'émission a été montrée au notaire soussigné. L'associé unique a décidé de modifier par conséquent la première phrase de l'article 5 des statuts comme indiqué dans l'ordre du jour.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront payés par la Société suite au présent acte sont estimés à EUR 1.200,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. NOLTE - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 août 2012. Relation: LAC/2012/40101. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le onze septembre de l'an deux mille douze.

Référence de publication: 2012116187/137.

(120156281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Dynamic Plus Equity Fund (Lux) SIF SICAV S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 167.476.

L'adresse professionnelle des administrateurs suivants de la société a été modifiée comme suit:

- Christophe Lentschat, au 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

- Fémy Mouftaou, au 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Pour le fonds

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012115315/16.

(120155552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Niederlande Immo Beteiligungs II A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 98.106.

Im Jahre zweitausendzwoölf, am einundzwanzigsten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg,

wird eine außerordentliche Generalversammlung der Gesellschafter der „Niederlande Immo Beteiligungs II AG“ abgehalten, einer Aktiengesellschaft ("société anonyme") (hiernach die „Gesellschaft“), mit noch bis heute eingetragenen Gesellschaftssitz in 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 98.106, gegründet am 22. Dezember 2003, gemäß einer notariellen Urkunde, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 142 vom 4. Februar 2004.

Die Statuten der Gesellschaft wurden letztmalig am 27. Dezember 2010 durch eine notarielle Urkunde abgeändert und im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1126 vom 26. Mai 2011 veröffentlicht.

Die Versammlung wird um 14.25 Uhr unter dem Vorsitz von Frau Cornelia METTLEN, Angestellte, mit Geschäftsadresse in 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Großherzogtum Luxemburg, eröffnet (die „Vorsitzende“),

welche Herrn Alain MAASSEN, Angestellter, mit Geschäftsadresse in 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Großherzogtum Luxemburg, als Schriftführer ernannt.

Die Versammlung wählt Frau Anna HERMES, Angestellte, mit Geschäftsadresse in 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Großherzogtum Luxemburg, als Stimmzähler.

Nachdem das Gremium der Versammlung nunmehr aufgestellt wurde, bittet der Vorsitzende den Notar Folgendes zu beurkunden:

I. Gegenwärtige Versammlung wurde ordnungsgemäß, am 26. Juli 2012, durch Einberufungsschreiben, die allen eingetragenen Aktionären der Gesellschaft, gemäß der in der Satzung der Gesellschaft vorgeschriebenen Frist von drei (3) Wochen vor dem Tag der Versammlung zugegangen sind, einberufen.

Auszüge dieser Einberufungsschreiben wurden der Versammlung zur Kenntnisnahme vorgelegt.

II. Die anwesenden oder repräsentierten Gesellschafter, die Vertreter der repräsentierten Gesellschafter und die Anzahl ihrer Aktien sind in einer Anwesenheitsliste festgehalten; diese Anwesenheitsliste, unterzeichnet durch die Gesellschafter, die Vertreter der Gesellschafter, das Gremium der Versammlung und den unterzeichneten Notar, bleibt der vorliegenden Urkunde zum Zwecke der Registrierung beigelegt.

Die Vollmachten der repräsentierten Gesellschafter bleiben der vorliegende Urkunde ebenfalls beigelegt nachdem sie „ne varietur“ durch das Gremium der Versammlung, die Vertreterin der Erschienenen und den unterzeichneten Notar unterschrieben wurde.

III. Wie aus der Anwesenheitsliste hervorgeht, sind bei dieser Generalversammlung sämtliche acht Millionen zweihundertfünfzehntausendsiebenhundertsiebenundachtzig (8.215.787) ausgegebenen Aktien, welche das gesamte Stammkapital der Gesellschaft in Höhe von acht Millionen zweihundertfünfzehntausendsiebenhundertsiebenundachtzig Euro (EUR 8.215.787) darstellen, anwesend oder vertreten, so dass die Versammlung gültig über die Tagesordnungspunkte entscheiden kann.

IV. Die heutige Tagesordnung umfasst folgende Punkte:

1. Erhöhung des Stammkapitals der Gesellschaft um einen Betrag von einhundertviertausendzweihundertsechzehn Euro (EUR 104.216), um es von seinem derzeitigen Betrag von acht Millionen zweihundertfünfzehntausendsiebenhundertsiebenundachtzig Euro (EUR 8.215.787) auf acht Millionen dreihundertzwanzigtausend Euro (EUR 8.320.003) durch die Ausgabe von einhundertviertausendzweihundertsechzehn (104.216) neuen Aktien mit einem Nominalwert von jeweils einem Euro (EUR 1), ausgestattet mit den gleichen Rechten und Pflichten wie die bereits bestehenden Aktien, anzuheben, zusammen mit einem Emissionsagio von einhundertdreiundvierzigtausendachthundertdreiundzwanzig Euro und dreiundfünfzig Cents (EUR 143.823,53) (die „Neuen Aktien“);

2. Zeichnung aller Neuen Aktien durch „Niederlande Immo Beteiligungs I AG“, eine Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts, mit eingetragenem Gesellschaftssitz in 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Großherzogtum Luxemburg und eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 98.069 („NIB I AG“);

3. Vollständige Zahlung der Neuen Aktien im Wege der Sacheinlage bestehend aus vierzehntausendzweihundertzweiundneunzig (14.292) Aktien der Gesellschaft „Niederlande Immo Beteiligungs II BV“, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung niederländischen Rechts, mit eingetragenem Gesellschaftssitz in Roermond, Niederlande, und Geschäftsadresse in Godsweetersingel 77, 6041 GK, Roermond, Niederlande, eingetragen im Handelsregister der Handelskammer unter Nummer 27263782 („NIB II BV“ und die „NIB II BV Aktien“);

4. Angewandte Bewertungsmethode zur Feststellung des Wertes der eingebrachten NIB II BV Aktien;

5. Anpassung von Artikel 4, Absätze 1 und 2 der Statuten der Gesellschaft, welche von nun an wie folgt lauten sollen:

„ Art. 4.

1. Das Kapital beläuft sich auf acht Millionen dreihundertzwanzigtausend Euro (EUR 8.320.003).

2. Das Kapital ist aufgeteilt in acht Millionen dreihundertzwanzigtausend (8.320.003) Aktien zu je einem Euro (EUR 1) pro Aktie, wobei jede einzelne Aktie auf den Hauptversammlungen über eine Stimme verfügt."

6. Verlegung des Sitzes der Gesellschaft von 23, Val Fleuri, L-1526 Luxemburg nach 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen und Anpassung von Artikel 2, Absatz 2 der Statuten der Gesellschaft, welcher von nun an wie folgt lauten soll:

„ Art. 2.

2. Der eingetragene Sitz der Gesellschaft liegt in der Gemeinde Strassen, Großherzogtum Luxemburg. Innerhalb der Gemeinde kann der Sitz durch einen Beschluss des Verwaltungsrates verlegt werden. An einen anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg kann der Sitz durch einen Beschluss der Generalversammlung der Gesellschaft verlegt werden."

7. Ermächtigung der Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft, Beschlüsse im Umlaufverfahren zu fassen und Einfügung eines neuen vierten Absatzes in Artikel 18 der Gesellschaftsstatuten, welcher von nun an wie folgt lauten soll:

„ Art. 18.

4. Schriftliche Beschlüsse, die von allen Verwaltungsratsmitgliedern anerkannt und unterzeichnet wurden, haben die gleiche Wirkung wie Beschlüsse, die während einer Verwaltungsratssitzung getroffen wurden. Die Anerkennung kann in einem einzelnen oder in verschiedenen Dokumenten erfolgen."

8. Verschiedenes.

Nachdem alle Tagesordnungspunkte diskutiert wurden, fasst die Generalversammlung folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt das Kapital der Gesellschaft um einhundertviertausendzweihundertsechzehn Euro (EUR 104.216) zu erhöhen um es von seinem derzeitigen Betrag von acht Millionen zweihundertfünfzehntausendsiebenhundertsiebenundachtzig Euro (EUR 8.215.787) auf acht Millionen dreihundertzwanzigtausend Euro (EUR 8.320.003) durch die Ausgabe von einhundertviertausendzweihundertsechzehn (104.216) neuen Aktien mit einem Nominalwert von jeweils einem Euro (EUR 1), ausgestattet mit den gleichen Rechten und Pflichten wie die bereits bestehenden Aktien, zusammen mit einem Emissionsagio von einhundertdreiundvierzigtausendachthundertdreiundzwanzig Euro und dreiundfünfzig Cents (EUR 143.823,53) anzuheben.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt der Zeichnung der Neuen Aktien durch NIB I AG zuzustimmen.

Zeichnung - Zahlung

Daraufhin erklärt NIB I AG, zuvor benannt, die Neuen Aktien samt ihres Emissionsagios zu zeichnen und sie durch eine Sacheinlage bestehend aus den NIB II BV Aktien mit einem Gesamtwert von zweihundertachtundvierzigtausendneununddreißig Euro und dreiundfünfzig Cents (EUR 248.039,53) zu zahlen.

Der Gesamtwert dieser Sacheinlage, welcher auf zweihundertachtundvierzigtausendneunddreißig Euro und dreiundfünfzig Cents (EUR 248.039,53) festgelegt wurde, ist gemäß Artikel 32-1 (5) des Luxemburger Gesellschaftsgesetzes vom 10. August 1915 in seiner aktuellen Fassung Gegenstand eines Berichts eines Wirtschaftsprüfers, erstellt durch Fidewa Clar S.A., mit Geschäftsadresse in 2-4, rue du Château d'Eau, L-3364 Leudelange, Großherzogtum Luxemburg. Der Bericht trifft in englischer Fassung folgende zusammenfassende Feststellung:

Conclusion

„On the basis of the procedures we performed, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind (consisting of 14.292 shares in the Dutch limited liability company NIEDERLANDE IMMO BETEILIGUNGS II BV) does not correspond at least to the issue price of EUR 248.039,53 (nominal and premium) of the 104.216 new ordinary shares of NIEDERLANDE IMMO BETEILIGUNGS II AG with a nominal value of EUR 1,00 each to be issued in consideration of this contribution in kind.“

Nachdem dieser Bericht 'ne varietur' paraphiert wurde, bleibt er der vorliegenden Urkunde zum Zwecke der Registrierung beigelegt.

Der Zeichner erklärt außerdem, dass der freien, vollständigen und uneingeschränkten Übertragung der NIB II BV Aktien an die Gesellschaft nichts im Wege steht und dass jegliche Formalitäten, einschließlich aller Bekanntmachungen und Eintragungen, die zur rechtsgültigen Übertragung der NIB II BV Aktien an die Gesellschaft erforderlich sind, getätigt wurden.

Dritter Beschluss

Aufgrund der obigen Kapitalerhöhung, beschließt die Generalversammlung Artikel 4, Absätze 1 und 2 der Statuten der Gesellschaft zu ändern, so dass er von nun an wie folgt lauten wird:

„ Art. 4.

1. Das Kapital beläuft sich auf acht Millionen dreihundertzwanzigtausenddreieuro (EUR 8.320.003).
2. Das Kapital ist aufgeteilt in acht Millionen dreihundertzwanzigtausenddreieuro (8.320.003) Aktien zu je einem Euro (EUR 1), wobei jede einzelne Aktie auf den Hauptversammlungen über eine Stimme verfügt.“

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, den Sitz der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung von 23, Val Fleuri, L-1526 Luxemburg nach 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Großherzogtum Luxemburg, zu verlegen.

In diesem Zusammenhang beschließt die Generalversammlung weiterhin, Artikel 2, Absatz 2 der Gesellschaftsstatuten anzupassen, welcher von nun an wie folgt lauten wird:

„ Art. 2.

2. Der eingetragene Sitz der Gesellschaft liegt in der Gemeinde Strassen, Großherzogtum Luxemburg. Innerhalb der Gemeinde kann der Sitz durch einen Beschluss des Verwaltungsrates verlegt werden. An einen anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg kann der Sitz durch einen Beschluss der Generalversammlung der Gesellschaft verlegt werden.“

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, die Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft zu ermächtigen, Beschlüsse im Umlaufverfahren zu fassen. Derartige Beschlüsse, welche von allen Verwaltungsratsmitgliedern anerkannt und unterzeichnet wurden, sollen dieselbe Gültigkeit haben wie Beschlüsse, welche während einer Verwaltungsratssitzung gefasst wurden.

In diesem Zusammenhang beschließt die Generalversammlung weiterhin, Artikel 18, Absatz 4 der Gesellschaftsstatuten anzupassen, welcher von nun an wie folgt lauten wird:

„ Art. 18.

4. Schriftliche Beschlüsse, die von allen Verwaltungsratsmitgliedern anerkannt und unterzeichnet wurden, haben die gleiche Wirkung wie Beschlüsse, die während einer Verwaltungsratssitzung getroffen wurden. Die Anerkennung kann in einem einzelnen oder in verschiedenen Dokumenten erfolgen.“

Nachdem alle Tagesordnungspunkte abgehandelt wurden, wird die Versammlung um 14.33 Uhr geschlossen.

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Vergütung und Gebühren jeglicher Art, welche der Gesellschaft im Zusammenhang mit der vorliegenden Urkunde auferlegt werden, belaufen sich auf ungefähr tausendvierhundert Euro.

DARAUFHIN wurde die vorliegende Urkunde in Strassen, am neuen Sitz der Gesellschaft und am eingangs genannten Datum aufgenommen.

Nachdem die Urkunde den Erschienenen vorgelesen wurde, unterzeichneten sie zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde.

Gezeichnet: C. METTLEN, A. MAASSEN, A. HERMES, J.-J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 22. August 2012. Relation: EAC/2012/11163. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75,- EUR).

Der Einnehmer ff. (gezeichnet): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2012115501/146.

(120155825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

ERE III fourteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 155.042.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 septembre 2012.

Référence de publication: 2012115330/10.

(120155578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Same Day Consulting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 81.552.

L'an deux mille douze, le trente août.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Same Day Consulting", ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy, R.C.S. Luxembourg section B numéro 81.552, constituée suivant acte reçu le 22 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 974 du 7 novembre 2001.

L'assemblée est présidée par Madame Flora GIBERT, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 124 (cent vingt-quatre) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Constatation de la cession de 62 parts de la société par COPERNIC INVEST S.A. à M. Pierre Goffinet, intervenue sous seing privé en date du 29 décembre 2011.

2.- Agrément de ladite cession de parts par la gérante de la société.

3.- Modification de l'article 6 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents Euros (12.400,- €), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (100,- €) chacune, entièrement libérées.

4.- Modification de l'article 4 des statuts relatif à l'objet social de la société, pour lui donner la teneur suivante:

La société a pour objet, en son nom propre ou au nom de tiers, pour son compte propre ou pour le compte d'autrui, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger:

- la prise de participations directes ou indirectes et la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, la vente, le contrôle et la mise en valeur de ces participations et intérêts; elle gère ses participations et intérêts en les mettant en valeur, par ses études et par le contrôle des entreprises dans lesquelles elle est intéressée, ainsi que de toutes autres façons généralement quelconques,

- la création, la gestion, la mise en valeur et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, brevets, licences, dessins et modèles, marques de fabrique et procédés de fabrication de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, brevets, marques de fabrique et procédé de fabrication, les réaliser par la voie de vente, de cession, d'échange ou autrement faire mettre en valeur ces titres, affaires, brevets, marques de fabrique

et procédés de fabrications par qui et de quelque manière que ce soit, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, toutes formes de licences, de droits d'usages, prêts, avances ou garanties,

- La société peut collaborer et prendre part, ou prendre un intérêt dans d'autres entreprises, directement ou indirectement, de quelque manière que ce soit. La société peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription, d'intervention financière ou par toutes autres voies, dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ayant, en tout ou en partie, un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou susceptible d'en favoriser l'extension et le développement, ou qui soit de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits.

Elle peut, de façon générale, accomplir toutes opérations généralement quelconques, notamment, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement, indirectement ou connexe à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation, et notamment,

- la gestion et l'administration, sous quelque forme que ce soit, de toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères,

- toutes prestations de services et toutes activités de conseil aux sociétés et entreprises, sous quelque forme que ce soit, en toutes matières et notamment en matière économique, commerciale, de management,

- la réalisation de toutes opérations d'assistance en matière économique, commerciale et managériale de tout groupement de personnes, sociétaire ou non, notamment dans leur développement, organisation, et management,

- l'achat, la vente, l'échange, la gestion, la mise en valeur, la prise et/ou la mise en option, la prise et/ou la mise en location et/ou sous-location d'immeubles bâtis et/ou non bâtis, leur aménagement et leur restauration.

- la réalisation de travaux de recherche et d'analyse sur toutes informations économiques, commerciales et managériales, d'études de marché et le développement d'outils de prises de décision.

L'octroi de cautions tant pour ses propres engagements que pour les engagements de tiers, entre autres en donnant ses biens en hypothèque ou en gage, y compris son fonds de commerce;

- l'exercice de fonctions d'administrateur/gérant, de délégué à la gestion journalière, ou de liquidateur.

5.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'assemblée décide ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée constate que suite à une cession de parts intervenue sous seing privé en date du 29 décembre 2011, la société COPERNIC INVEST S.A. a cédé 62 parts sociales à M. Pierre Goffinet.

Suite à la prédite cession, les 124 parts sociales de la société sont détenues comme suit:

- 62 parts sociales sont détenues par SCOPE CONSULTANTS LTD, ayant son siège social à 24, Akara Building, Wickhams CA 1, De Castro Street, BVI.

- 62 parts sociales sont détenues par M. Pierre Goffinet, demeurant professionnellement à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

Il résulte d'une déclaration émise en date du 28 août 2012 par Madame Marina VAN INGELGEM, gérante technique de la société, pouvant engager la société par sa seule signature, que celle-ci a accepté la cession de parts ci-avant documentée et la considère comme dûment signifiée à la société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil.

Ladite déclaration, signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents Euros (12.400,- €), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (100,- €) chacune, entièrement libérées.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts relatif à l'objet social de la société, pour lui donner la teneur reprise à l'ordre du jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, elles ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Gibert, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 septembre 2012. Relation: LAC/2012/41208. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): C. Frising.

Référence de publication: 2012116149/98.

(120156406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Essolona Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 117, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 100.365.

La soussignée atteste par la présente que suivant la convention de vente de parts sociales du 31 août 2012 il résulte que les associés sont

SELINE FINANCE Ltd

COMPANIES HOUSE CARDIFF Nr 0322 7310

122-126 Tooley Street

GB-SE1 2TU Londres,

Royaume-Uni

pour 99 parts sociales à concurrence de 99 % de la société

et

SELINE MANAGEMENT Ltd

COMPANIES HOUSE CARDIFF Nr 0324 0996

122-126 Tooley Street

GB-SE1 2TU Londres,

Royaume-Uni

pour 1 part sociale à concurrence de 1 % de la société.

Le 07 septembre 2012.

ESSOLONA INVESTHOLDING Sàrl

Référence de publication: 2012115333/24.

(120155642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Z Alpha S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 120.935.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND TWELVE, ON THE FOURTH DAY OF THE MONTH OF SEPTEMBER.

Before Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Z Alpha S.A." (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 120.935, incorporated on 11 October 2006 by deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") number 2283 of 7th December 2006. The articles of association of the Company were last amended on 19th December 2011 by deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial number 666 of 13th March 2012.

The meeting was presided by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer Me Julien De Mayer, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. Said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

2. As it appeared from said attendance list, all the thirty-four million one hundred eighty-one thousand eight hundred and eighteen (34,181,818) shares of different classes, being thirty-two million five hundred ninety-seven thousand nine hundred eight (32,597,908) class A shares and one million five hundred eighty-three thousand nine hundred ten (1,583,910) class B shares, in issue in the Company were represented at the general meeting so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items of the agenda.

3. The agenda of the meeting was as follows:

(A) Beneficiary Certificates:

- Issue of eighty two thousand eight hundred and sixteen (82,816) Beneficiary Certificates with such terms as set forth in the Articles of the Company for a total aggregate subscription price of two million seventy thousand and four hundred Euros (€ 2,070,400) (being twenty-five Euros (€ 25) each) (the "New BCs"); subscription to the New BCs by the existing holders of Beneficiary Certificates and payment in cash of the subscription price as set forth in the table below; allocation of the subscription price to the BC Reserve (as defined in the Articles); amendment of article 6.1 of the Articles as set forth below;

Subscriber	Number of New BCs subscribed	Subscription price
Enthopar S.à.r.l.	62,112	€ 1,552,800
TEC S.à.r.l.	20,704	€ 517,600
Total	82,816	€ 2,070,400

- Increase of the number of Beneficiary Certificates authorised for issue from seven million five hundred thousand (7,500,000) to eight million (8,000,000) Beneficiary Certificates, and authorisation to the board of directors to issue up to eight million (8,000,000) Beneficiary Certificates and to make allocations to the BC Reserve in relation therewith against contributions in cash, contributions in kind or by way of incorporation of available reserves at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the board of directors of the Company or its delegate(s) may in its or their discretion resolve; amendment of article 6.1 of the Articles to reflect the items above to be read as follows:

" **6.1.** In addition to the share capital, a special reserve (the "BC Reserve") has been created and up to eight million (8,000,000) Beneficiary Certificates (the "Authorised BCs"), not forming part of the share capital of the Company have been authorised for issue. An amount of thirty-eight million eight hundred ninety-nine thousand seven hundred fifty Euro (38,899,750) has been allocated to the BC Reserve and one million five hundred fifty-five thousand nine hundred ninety (1,555,990) Beneficiary Certificates have been issued."

(B) Authorised Share Capital

- Renewal of the authorised un-issued share capital of the Company of an aggregate amount of two hundred thirty one million six hundred thirty six thousand three hundred sixty three Euro and seventy five Euro cents (€ 231,636,363.75) to be represented by one hundred eighty five million three hundred nine thousand and ninety one (185,309,091) shares of either class, for a period starting from the date of the extraordinary general meeting passing such decision and ending five (5) years after the publication of the notarial deed recording the minutes of such meeting of the Company in the Mémorial, authorisation to the board of directors to issue shares (or any securities, rights or instruments convertible, exchange or giving rights to shares) of any class without having to respect any ratio between the classes, within the limits of the authorised un-issued share capital of the Company for the same five year period with such issue price(s) and other terms and conditions, and to such persons, as the board may at its discretion determined, against contribution in cash, in kind or by way of incorporation of reserves and without reserving any pre-emptive subscription rights of existing shareholders; and in relation thereto decision to waive, suppress and authorise the board of directors of the Company to waive, limit or suppress any pre-emptive subscription rights of existing shareholders and any related procedures while acknowledging and approving the report by the board of directors of the Company in accordance with article 32-3(5) of the law dated 10 August 1915 on commercial companies on the issue price(s) and circumstances at which the shares of either class of the Company may be issued within the limits of the authorised share capital, such issues being made without reserving any pre-emptive subscription rights of existing shareholders; consequential amendment of article 5.2 of the Articles of the Company as follows:

" **5.2.** The authorised un-issued share capital of the Company is set at two hundred thirty one million six hundred thirty six thousand three hundred sixty three Euro and seventy five Euro Cents (€ 231,636,363.75) to be represented by one hundred eighty five million three hundred nine thousand ninety one (185,309,091) Shares of either class. The authorized un-issued share capital (and any authorization granted to the Board of Directors in relation thereto) shall be valid from the date of the extraordinary general meeting held on [insert date EGM] September 2012 until the fifth anniversary of the date of publication of the deed of such extraordinary General Meeting."

After deliberation the meeting unanimously resolved as follows:

First resolution

The meeting resolved to issue eighty-two thousand eight hundred and sixteen (82,816) Beneficiary Certificates with such terms as set forth in the Articles of the Company for a total aggregate subscription price of two million seventy thousand and four hundred Euros (€ 2,070,400) (being twenty-five Euros (€ 25) each) (the "New BCs").

The New BCs were subscribed and fully paid by the subscribers, represented by Me Toinon Hoss, prenamed, as set forth in the table in the agenda.

Evidence of the payment of the subscription price of the New BCs to the Company has been showed to the undersigned notary.

The meeting resolved to allocate an amount equal to the subscription price of the New BCs to the BC Reserve.

The meeting then resolved to increase the number of Beneficiary Certificates authorised for issue from seven million five hundred thousand (7,500,000) to eight million (8,000,000) Beneficiary Certificates and to authorise the board of directors to issue up to eight million (8,000,000) Beneficiary Certificates and to make allocations to the BC Reserve in relation therewith against contributions in cash, contributions in kind or by way of incorporation of available reserves at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the board of directors of the Company or its delegate(s) may in its or their discretion resolve.

Consequently the meeting resolved to amend article 6.1 of the Articles as set forth in the agenda.

Second resolution

The meeting resolved to renew the authorised un-issued share capital of the Company of an aggregate amount of two hundred thirty-one million six hundred thirty-six thousand three hundred sixty-three Euro and seventy-five Euro cents (€ 231,636,363.75) to be represented by one hundred eighty-five million three hundred nine thousand and ninety-one (185,309,091) shares of either class, for a period starting from the date of the present meeting and ending five (5) years after the publication of the notarial deed recording the minutes of this meeting of the Company in the Mémorial.

The meeting resolved to authorise the board of directors to issue shares (or any securities, rights or instruments convertible, exchange or giving rights to shares) of any class without having to respect any ratio between the classes, within the limits of the authorised un-issued share capital of the Company for the same five year period with such issue price(s) and other terms and conditions, and to such persons, as the board may at its discretion determined, against contribution in cash, in kind or by way of incorporation of reserves and without reserving any pre-emptive subscription rights of existing shareholders. In relation thereto the meeting resolved to waive, suppress and authorise the board of directors of the Company to waive, limit or suppress any pre-emptive subscription rights of existing shareholders and any related procedures while acknowledging and approving the report by the board of directors of the Company in accordance with article 32-3(5) of the law dated 10 August 1915 on commercial companies on the issue price(s) and circumstances at which the shares of either class of the Company may be issued within the limits of the authorised share capital, such issues being made without reserving any pre-emptive subscription rights of existing shareholders (a copy of such report dated 3rd September 2012 shall remain attached to the present deed to be registered therewith).

Consequently the meeting resolved to amend article 5.2 of the Articles as set forth in the agenda.

There being no further item on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 2.900.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE QUATRIEME JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE,

par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «Z Alpha S.A.» (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 120.935, constituée le 11 octobre 2006 suivant acte de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2283 du 7 décembre 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 19 décembre 2011 suivant acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial numéro 666 du 13 mars 2012.

L'assemblée a été présidée par Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il a été nommé comme secrétaire et scrutateur Me Julien De Mayer, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

4. Les actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux sont indiqués sur une liste de présence signée par le mandataire, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste sera annexée au présent acte afin d'être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

5. Il ressort de ladite liste de présence que l'intégralité des trente-quatre millions cent quatre-vingt-un mille huit cent dix-huit (34.181.818) actions de différentes classes, représentée par trente-deux millions cinq cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent huit (32.597.908) actions de classe A et un million cinq cent quatre-vingt-trois mille neuf cent dix (1.583.910) actions de classe B, émises de la Société étaient représentées à l'assemblée générale de sorte que l'assemblée a été valablement constituée et à même de statuer valablement sur tous les points de l'ordre du jour.

6. L'ordre du jour de l'assemblée était comme suit:

(A) Parts Bénéficiaires:

- Emission de quatre-vingt-deux mille huit cent seize (82.816) Parts Bénéficiaires avec des termes tels que définis dans les Statuts de la Société pour un prix total de souscription de deux millions soixante-dix mille quatre cents euros (2.070.400 €) (représentant vingt-cinq euros (25 €) chacune) (les «Nouvelles PB»); souscription aux Nouvelles PB par les détenteurs actuels de Parts Bénéficiaires et paiement en numéraire du prix de souscription tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous; allocation du prix de souscription à la Réserve PB (telle que définie dans les Statuts); modification de l'article 6.1 des Statuts tel qu'indiqué ci-dessous;

Souscripteur	Nombre de Nouvelles PB souscrites	Prix de Souscription
Enthopar S.à.r.l.	62.112	€ 1.552.800
TEC S.à.r.l.	20.704	€ 517.600
Total	82.816	€ 2.070.400

- Augmentation du nombre de Parts Bénéficiaires autorisées à être émises des sept millions cinq cent mille (7.500.000) à huit millions (8.000.000) de Parts Bénéficiaires, et autorisation au conseil d'administrateurs d'émettre jusqu'à huit millions (8.000.000) de Parts Bénéficiaires et d'effectuer des allocations à la Réserve PB y relatives en contrepartie d'apports en numéraire, apports en nature ou par voie de constitution de réserves disponibles aux moments et selon les termes et conditions, y compris le prix d'émission, décidés par le conseil d'administration de la Société ou son/(ses) délégué(s) à son/(leur) appréciation; modification de l'article 6.1 des Statuts afin de refléter les points ci-dessus pour avoir la teneur suivante:

« 6.1. Outre le capital social, une réserve spéciale (la «Réserve PB») a été créée et jusqu'à huit millions (8.000.000) de Parts Bénéficiaires (les «PB Autorisées») ne faisant pas partie du capital social de la Société ont été autorisées à être émises. Un montant de trente-huit millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent cinquante euros (38.899.750 €) a été alloué à la Réserve PB et un million cinq cent cinquante-cinq mille neuf cent quatre-vingt-dix (1.555.990) de Parts Bénéficiaires ont été émises.»

(B) Capital Social Autorisé

- Renouveau du capital social autorisé mais non-émis de la Société d'un montant total de deux cent trente et un millions six cent trente-six mille trois cent soixante-trois euros et soixante-quinze centimes d'euro (231.636.363,75 €) représenté par cent quatre-vingt-cinq millions trois cent neuf mille quatre-vingt-onze (185.309.091) actions de chaque classe, pour une période commençant à la date de l'assemblée générale extraordinaire adoptant cette décision et se terminant cinq (5) ans après la publication au Mémorial de l'acte notarié enregistrant le procès-verbal de cette assemblée de la Société, autorisation du conseil d'administration d'émettre des actions (ou toutes valeurs mobilières, droits ou instruments convertibles, ou tout échange donnant droit à des actions) de toute classe sans devoir respecter un quelconque rapport entre les classes, dans les limites du capital social autorisé et non-émis de la Société pour la même période de cinq ans au prix d'émission et autres termes et conditions, et aux personnes que le conseil peut déterminer discrétionnairement, en contrepartie d'apports en numéraire, en nature ou par voie de constitution de réserves et sans réserver de quelconques droits préférentiels de souscription aux actionnaires existants; et à cet égard, décision de renoncer à, supprimer et d'autoriser le conseil d'administration de la Société de renoncer à, limiter ou supprimer tous droits préférentiels de souscription d'actionnaires existants et toutes procédures y relatives tout en reconnaissant et approuvant le rapport du conseil d'administration de la Société établi conformément à l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur le(s) prix d'émission et les circonstances dans lesquelles les actions de chaque classe de la Société peuvent être émises dans les limites du capital social autorisé, de telles émissions étant effectuées sans réserver de droits préférentiels de souscription d'actionnaires existants; modification conséquente de l'article 5.2 des Statuts de la Société comme suit:

« 5.2. Le capital social autorisé et non-émis de la Société est fixé à deux cent trente et un millions six cent trente-six mille trois cent soixante-trois euros et soixante-quinze centimes d'euro (231.636.363,75 €) devant être représenté par cent quatre-vingt-cinq millions trois cent neuf mille quatre-vingt-onze (185.309.091) actions de chaque classe. Le capital social autorisé mais non-émis (et toute autorisation accordée au Conseil d'Administration y afférente) sera valable à partir de la date de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 4 septembre 2012 jusqu'au cinquième anniversaire de la date de publication de l'acte de cette Assemblée Générale extraordinaire.»

Après délibération l'assemblée a décidé à l'unanimité ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée a décidé d'émettre quatre-vingt-deux mille huit cent seize (82.816) Parts Bénéficiaires selon les termes indiqués dans les Statuts de la Société pour un prix total de souscription de deux millions soixante-dix mille quatre cents euros (2.070.400 €) (représentant vingt-cinq euros (25 €) chacune) (les «Nouvelles PB»).

Les Nouvelles PB ont été souscrites et entièrement payées par les souscripteurs, représentés par Me Toinon Hoss, prénommée, tel qu'indiqué dans le tableau de l'ordre de jour.

La preuve du paiement du prix de souscription des Nouvelles PB à la Société a été montrée au notaire soussigné.

L'assemblée a décidé d'allouer un montant égal au prix de souscription des Nouvelles PB à la Réserve PB.

L'assemblée a ensuite décidé d'augmenter le nombre de Parts Bénéficiaires autorisées à être émises de sept millions cinq cent mille (7.500.000) à huit millions (8.000.000) de Parts Bénéficiaires et d'autoriser le conseil d'administration à émettre jusqu'à huit millions (8.000.000) de Parts Bénéficiaires et d'effectuer des allocations à la Réserve PB y relatives en contrepartie d'apports en numéraire, apports en nature ou par voie de constitution de réserves disponibles aux moments et selon les termes et conditions, y compris le prix d'émission, décidés par le conseil d'administration de la Société ou son/(ses) délégué(s) à son/(leur) appréciation.

L'assemblée a par conséquent décidé de modifier l'article 6.1 des Statuts tel qu'indiqué dans l'ordre du jour.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé de renouveler le capital social autorisé mais non-émis de la Société de deux cent trente et un millions six cent trente-six mille trois cent soixante-trois euros et soixante-quinze centimes d'euro (231.636.363,75 €) devant être représenté par cent quatre-vingt-cinq millions trois cent neuf mille quatre-vingt-onze (185.309.091) actions de chaque classe, pour une période commençant à la date de la présente assemblée et se terminant cinq (5) ans après la publication au Mémorial de l'acte notarié enregistrant le procès-verbal de cette assemblée de la Société.

L'assemblée a décidé d'autoriser le conseil d'administration d'émettre des actions (ou toutes valeurs mobilières, droits ou instruments convertibles, ou tout échange donnant droit à des actions) de toute classe sans devoir respecter un quelconque rapport entre les classes, dans les limites du capital social autorisé et non-émis de la Société pour la même période de cinq ans au prix d'émission et autres termes et conditions, et aux personnes que le conseil peut déterminer discrétionnairement, en contrepartie d'apports en numéraire, en nature ou par voie de constitution de réserves et sans réserver de quelconques droits préférentiels de souscription aux actionnaires existants. A cet égard, l'assemblée a décidé de renoncer à, supprimer et d'autoriser le conseil d'administration de la Société de renoncer à, limiter ou supprimer tous droits préférentiels de souscription d'actionnaires existants et toutes procédures y relatives tout en reconnaissant et approuvant le rapport du conseil d'administration de la Société établi conformément à l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur le(s) prix d'émission et les circonstances dans lesquelles les actions de chaque classe de la Société peuvent être émises dans les limites du capital social autorisé, de telles émissions étant effectuées sans réserver de droits préférentiels de souscription d'actionnaires existants (une copie de ce rapport daté du 03 septembre 2012 restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui).

L'assemblée a par conséquent décidé de modifier l'article 5.2 des Statuts de la Société tel qu'indiqué dans l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à EUR 2.900.-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties, le procès-verbal a été rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes personnes comparantes, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture de ce procès-verbal, le Bureau a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. HOSS, J. DE MAYER, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 6 septembre 2012. Relation: RED/2012/1175. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. ELS.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 10 septembre 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012116221/246.

(120155962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Estinbuy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 44.769.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue au siège social le 24 mai 2012

- La démission de Monsieur Celso GOMES DOMINGUES de son mandat d'administrateur est acceptée.

- Monsieur Pascal DE GRAEVE, employé privé, né le 18 décembre 1969 à Arlon (B), demeurant au 8, rue du Stade à B-6741 Vance est nommé en tant que nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2017.

Certifié sincère et conforme
ESTINBUY S.A.

Référence de publication: 2012115335/14.

(120155756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Fashion Style Luxembourg I S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 164.972.

L'an deux mille douze le dix septembre,

Le siège sis au 50 Esplanade L-9227 Diekirch de Fashion Style Luxembourg I S.A., société anonyme de droit luxembourgeois au capital de trente et un mille euro (31.000,-EUR), immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.972, a été dénoncé ensemble avec le contrat de domiciliation daté du 24 novembre 2011 par son agent domiciliataire, Coficom Trust S.à r.l. avec effet au 10 septembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 10 septembre 2012.

COFICOM Trust S.à r.l.

50, Esplanade
L-9227 DIEKIRCH

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2012115343/18.

(120155866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Vistra Group Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 147.401.

En date du 27 août 2012, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Kristiaan Nieuwenburg, M. Icke Hamilton, M. Christopher Masek et M. Bart Deconinck, en tant qu'administrateurs de la Société, est acceptée avec effet immédiat.

- M. Wim Rits, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat. Son mandat expirera le 21 octobre 2015.

- M. Ivo Hemelraad, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat. Son mandat expirera le 21 octobre 2015.

- M. Alan Botfield, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat. Son mandat expirera le 21 octobre 2015.

- M. Brian McKinstry, avec adresse professionnelle au 12/F Ruttonjee House, 11 Duddell Street, Central, Hong-Kong, est élu nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat. Son mandat expirera le 21 octobre 2015.

- Viscomte S.à r.l., avec siège social au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat, en remplacement d'Eurofid S.à r.l. Son mandat expirera le 16 juillet 2014.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Référence de publication: 2012115646/22.

(120155599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Federal-Mogul Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.738.800,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 121.194.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 3 septembre 2012

En date du 3 septembre 2012, l'associé unique de la Société a décidé nommer Monsieur Thomas Jennissen, né le 16 novembre 1961 à Wassenberg en Allemagne, avec adresse professionnelle au 11 Stielstrasse, D-65201 Wiesbaden, Allemagne, en tant que nouveau de classe A de la Société avec effet au 3 septembre 2012.

Depuis cette date le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Gérant de classe A:

Monsieur Michael Harward
Monsieur Loic Hangran
Monsieur James Dwight Keller
Monsieur Thomas Jennissen

Gérant de classe B:

Mademoiselle Christel Damaso
Monsieur Philippe van den Avenne
Monsieur Faruk Durusu

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2012.

Référence de publication: 2012115344/24.

(120155755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Frankfurt BICC, Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.692.

Extrait rectificatif du Procès-Verbal annexé au formulaire de réquisition déposé le 16/04/2012 au RCS et référencé L 120060719

Contrairement à ce qui a été publié en date du 16 avril 2012 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la référence L 120060719, il y a lieu de noter que:

- la date de démission de Monsieur John D. Mulholland est le 6 février 2012 et non le 6 avril 2012.
- la date de démission de Monsieur Edward Finnarr O'Connell est le 6 février 2012 et non le 6 avril 2012.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012115346/13.

(120155483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Muf Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 168.769.

In the year two thousand twelve, on the fifth day of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Muf Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 168.769 and having a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) (the Company). The Company was incorporated on May 4, 2012 pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1560 of June 21, 2012. The articles of association of the Company (the Articles) have never been amended since the incorporation of the Company.

There appeared:

Aly Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (Société à responsabilité limitée), with registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 168.725 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Annick Braquet, residing professionally in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. (i) Conversion of the currency of the subscribed share capital of the Company from Euro (EUR) to United States Dollar (USD) with retroactive effect at the time of the incorporation of the Company (i.e. May 4, 2012) and using the exchange rate published on the website of the European Central Bank at the time of the incorporation of the Company and according to which EUR 1.- is the equivalent of USD 1.3132, (ii) setting of the par value of the shares of the Company at one United States Dollar (USD 1) each and (iii) determination of the number of shares;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of three thousand five hundred and eighty-five United States Dollars (USD 3,585) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of sixteen thousand four hundred and fifteen United States Dollars (USD 16,415) to twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) by way of issuance of three thousand five hundred and eighty-five (3,585) new shares, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each;

3. Subscription for and payment of the newly issued shares as specified under item 2. above by a contribution in cash;

4. Amendment to article 5 of the Articles; and

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the currency of the subscribed share capital of the Company from twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) into United States Dollar (USD) with retroactive effect at the time of the incorporation of the Company (i.e. May 4, 2012) and using the exchange rate published on the website of the European Central Bank at the time of the incorporation of the Company and according to which EUR 1.- is the equivalent of USD 1.3132 (evidence of which has been given to the undersigned notary and will remain attached to the present deed), it being understood that the share capital of the Company is now set at sixteen thousand four hundred and fifteen United States Dollars (USD 16,415).

The Sole Shareholder resolves to set the par value of the shares at one United States Dollar (USD 1) each.

The Sole Shareholder resolves to determine the number of shares at sixteen thousand four hundred and fifteen (16,415) shares having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of three thousand five hundred and eighty-five United States Dollars (USD 3,585) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of sixteen thousand four hundred and fifteen United States Dollars (USD 16,415) to twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) by way of issuance of three thousand five hundred and eighty-five (3,585) new shares, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to three thousand five hundred and eighty-five (3,585) new shares, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of three thousand five hundred and eighty-five United States Dollars (USD 3,585) which shall be allocated to the share capital account of the Company.

The amount of three thousand five hundred and eighty-five United States Dollars (USD 3,585) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend the article 5 of the Articles of the Company which shall forthwith be read as follows:

“ **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) divided into twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws. In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.”

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,600.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le cinq septembre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Muf Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.769 et dont le capital social s'élève à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) (la Société). La Société a été constituée le 4 mai 2012 suivant acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1560 du 21 juin 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

A COMPARU:

Aly Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.725 (l'Associé Unique),

ici représentée par Annick Braquet, ayant son adresse professionnelle à L1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. (i) Conversion de la devise du capital social souscrit de la Société de l'euro (EUR) aux dollars américains (USD) avec effet rétroactif au moment de la constitution de la Société (c'est-à-dire au 4 mai 2012) en utilisant le taux de change publié sur le site internet de la Banque Centrale Européenne au moment de la constitution de la Société et selon lequel EUR 1,-est l'équivalent de USD 1,3132, (ii) établissement de la valeur nominale des parts sociales de la Société à un dollar américain (USD 1,-) chacune et (iii) détermination du nombre de parts sociales;

2. Augmentation du capital social de la Société par un montant de trois mille cinq cent quatre-vingt-cinq dollars américains (USD 3.585) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de seize mille quatre cent quinze dollars américains (USD 16.415,-) à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) par l'émission de trois mille cinq cent quatre-vingt-cinq (3.585) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune;

3. Souscription et libération des parts sociales nouvellement émises tel que mentionné sous le point 2. ci-dessus par un apport en numéraire;

4. Modification de l'article 5.1 des Statuts; et

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de convertir la devise du capital social souscrit de la Société de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) en dollars américains (USD) avec effet rétroactif au moment de la constitution de la Société (c'est-à-dire au 4 mai 2012) en utilisant le taux de change publié sur le site internet de la Banque Centrale Européenne au moment de la constitution de la Société et selon lequel EUR 1,-est l'équivalent de USD 1,3132 (preuve en en ayant été apportée au notaire instrumentant, qui restera annexée au présent acte), étant entendu que le capital social de la Société est désormais fixé à seize mille quatre cent quinze dollars américains (USD 16.415,-).

L'Associé Unique décide de fixer la valeur nominale des parts sociales à un dollar américain (USD 1,-) chacune.

L'Associé Unique décide de déterminer le nombre de parts sociales à seize mille quatre cent quinze (16.415) part sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois mille cinq cent quatre-vingt-cinq dollars américains (USD 3.585,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de seize mille quatre cent quinze dollars américains (USD 16.415,-) à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) par l'émission de trois mille cinq cent quatre-vingt-cinq (3.585) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social de la manière suivante:

Souscription - Libération

L'Associé Unique, pré-désigné et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trois mille cinq cent quatre-vingt-cinq (3.585) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de trois mille cinq cent quatre-vingt-cinq dollars américains (USD 3.585,-) qui sera affecté au compte de capital social de la Société.

Le montant de trois mille cinq cent quatre-vingt-cinq dollars américains (USD 3.585,-) est à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été apportée au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital émis.** Le capital émis de la Société est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américains (USD 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois. En plus du capital émis, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.»

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 1.600.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 septembre 2012. Relation: LAC/2012/41560. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Référence de publication: 2012115477/179.

(120155683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Futura II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 135.562.

Extrait rectificatif du Procès-Verbal annexé au formulaire de réquisition déposé le 16/04/2012 au RCS et référencé L 120060834

Contrairement à ce qui a été publié en date du 16 avril 2012 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la référence L 120060834, il y a lieu de noter que:

- la date de démission de Monsieur John D. Mulholland est le 6 février 2012 et non le 6 avril 2012.

- la date de démission de Monsieur Edward Finnarr O'Connell est le 6 février 2012 et non le 6 avril 2012.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012115348/13.

(120155548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

BFS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 62, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 141.480.

L'an deux mil douze, le vingt-deux juin.

par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu

La société anonyme "VENUS INVESTMENT", ayant siège social à L-1470 Luxembourg, Route d'Esch 7, non encore inscrite au registre de commerce et des sociétés,

ici représentée son administrateur délégué Madame Monique Hartmann, demeurant à Doncols,

Laquelle comparante, tel que représentée, déclare:

- que la société à responsabilité limitée BFS, avec siège social à L-9990 Weiswampach, 62, Duarrefstrooss, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Anja HOLTZ, soussigné, en date du 05 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2324 du 24 septembre 2008,

- qu'elle a un capital de douze mille quatre cents euros (12.400.- EUR) divisé en cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale,

- qu'elle est inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 141.480. Ensuite de quoi, la comparante, agissant comme prédit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Résolution unique

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la société pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents (12.500,-) euros à celui de cinquante-deux mille cinq cents (52.500,-) euros sans création de parts nouvelles part un apport en espèce d'un montant de QUARANTE MILLE (40.000,-) EUROS tel qu'il en a été justifié aux Notaire instrumentant qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, l'associé unique modifie l'article 5 des statuts comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à CINQUANTE-DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (52.500,- EUR); divisé en CENT (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 1.100.- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: M. Hartmann, Anja Holtz.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 juin 2012 - EAC/2012/8478 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 1^{er} août 2012.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2012115681/41.

(120155664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Futura II Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 135.414.

Extrait rectificatif du Procès-Verbal annexé au formulaire de réquisition déposé le 16/04/2012 au RCS et référencé L 120060720

Contrairement à ce qui a été publié en date du 16 avril 2012 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la référence L 120060720, il y a lieu de noter que:

- la date de démission de Monsieur John D. Mulholland est le 6 février 2012 et non le 6 avril 2012.
- la date de démission de Monsieur Edward Finnarr O'Connell est le 6 février 2012 et non le 6 avril 2012.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012115349/13.

(120155491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Festivo International S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 117, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 122.430.

La soussignée atteste par la présente que suivant la convention de vente de parts sociales du 31 août 2012 il résulte que les associés sont

SELINE FINANCE Ltd

COMPANIES HOUSE CARDIFF Nr 0322 7310

122-126 Tooley Street

GB-SEI 2TU Londres,

Royaume-Uni

pour 99 parts sociales à concurrence de 99 % de la société

et

SELINE MANAGEMENT Ltd

COMPANIES HOUSE CARDIFF Nr 0324 0996

122-126 Tooley Street

GB-SEI 2TU Londres,

Royaume-Uni

pour 1 part sociale à concurrence de 1 % de la société.

Le 07 septembre 2012.

FESTIVO INTERNATIONAL Sàrl

Référence de publication: 2012115351/24.

(120155663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Fedon Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 70.770.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 30 mars 2012

Monsieur DE BERNARDI Alexis et Monsieur FEDON Callisto sont renommés administrateurs.

Monsieur FEDON Callisto est renommé Président du Conseil.

EASIT S.A., 60 Grand-rue, L-1660 Luxembourg, est renommé commissaire aux comptes.

Les nouveaux mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme

FEDON INDUSTRIES S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2012115882/17.

(120155961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Fibetrust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 165.965.

Il est porté à la connaissance du Registre de Commerce et des Sociétés que le siège social de Fibetrust S.à r.l. a été transféré avec effet immédiat à l'adresse suivante:

L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Fibetrust S.à.r.l.

Référence de publication: 2012115352/12.

(120155622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Flexafort Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 117, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 100.389.

La soussignée atteste par la présente que suivant la convention de vente de parts sociales du 31 août 2012 il résulte que les associés sont

SELINE FINANCE Ltd

COMPANIES HOUSE CARDIFF Nr 0322 7310

122-126 Tooley Street

GB-SEI 2TU Londres,

Royaume-Uni

pour 99 parts sociales à concurrence de 99 % de la société

et

SELINE MANAGEMENT Ltd

COMPANIES HOUSE CARDIFF Nr 0324 0996

122-126 Tooley Street

GB-SEI 2TU Londres,

Royaume-Uni

pour 1 part sociale à concurrence de 1 % de la société.

Le 07 septembre 2012.

FLEXAFORT INVESTHOLDING Sàrl

Référence de publication: 2012115355/24.

(120155662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Guardy Assets Network SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 97.435.

Extrait de l'assemblée Générale Extraordinaire du 26 Juillet 2012 à 15h

La Société GUARDY ASSETS NETWORK SA a pris la résolution suivante:

Première résolution

Transfert du siège social de 53 Rue de la Libération L-3511 DUDELANGE à 10 Rue de la Libération L-3510 DUDELANGE.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé la présente minute

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 26/07/2012.

Mr Stéphan CLEMENCE / Mme C.SIMON / Melle A. VERDE

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2012115378/18.

(120155797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Gagfah S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 109.526.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 64895 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012115359/10.

(12015541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Gercomm 1, Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 115.965.

Extrait rectificatif du Procès-Verbal annexé au formulaire de réquisition déposé le 16/04/2012 au RCS et référencé L 120060721

Contrairement à ce qui a été publié en date du 16 avril 2012 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la référence L 120060721, il y a lieu de noter que:

- la date de démission de Monsieur John D. Mulholland est le 6 février 2012 et non le 6 avril 2012.
- la date de démission de Monsieur Edward Finnarr O'Connell est le 6 février 2012 et non le 6 avril 2012.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012115362/13.

(120155489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Gercomm 2, Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 115.962.

Extrait rectificatif du Procès-Verbal annexé au formulaire de réquisition déposé le 16/04/2012 au RCS et référencé L 120060690

Contrairement à ce qui a été publié en date du 16 avril 2012 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la référence L 120060690, il y a lieu de noter que:

- la date de démission de Monsieur John D. Mulholland est le 6 février 2012 et non le 6 avril 2012.
- la date de démission de Monsieur Edward Finnarr O'Connell est le 6 février 2012 et non le 6 avril 2012.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012115363/13.

(120155490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

PGFF Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 168.556.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fourth day of August.

Before Us Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Pamplona Global Financial Fund Ltd, an exempted company with limited liability incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Maître Sophie ARVIEUX, lawyer, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 24 August 2012.

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Sole Shareholder is the sole shareholder of PGFF Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 168.556, incorporated pursuant to a deed of Me Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, dated 25 April 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1443 dated 9 June 2012 (the "Company"). The articles of association of the Company have been lastly amended pursuant to a deed of Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, dated 15 June 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1943 dated 4 August 2012.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, has recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of two hundred seventy-three thousand six hundred twenty-four Euro and nine Cent (273,624.09 CAP EUR) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro and one Cent (12,500.01 EUR) to two hundred eighty-six thousand one hundred twenty-four Euro and ten Cent (286,124.10 EUR) by the issuance of twenty-seven million three hundred sixty-two thousand four hundred and nine (27,362,409) new shares of one Cent (0.01 EUR) each.
2. Acceptance of the subscription and allotment of the newly issued shares to Pamplona Global Financial Fund Ltd in consideration for a contribution in kind.
3. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company to reflect the share capital increase.
4. Miscellaneous.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of two hundred seventy-three thousand six hundred twenty-four Euro and nine Cent (273,624.09 EUR) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro and one Cent (12,500.01 EUR) to two hundred eighty-six thousand one hundred twenty-four Euro and ten Cent (286,124.10 EUR) by the issuance of twenty-seven million three hundred sixty-two thousand four hundred and nine (27,362,409) new shares of one Cent (0.01 EUR) each.

Second resolution *Subscription - Payment*

Thereupon appeared, Pamplona Global Financial Fund Ltd, aforementioned, here represented by Maître Sophie ARVIEUX, lawyer, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of the aforementioned proxy (the "Subscriber") and declared to subscribe for twenty-seven million three hundred sixty-two thousand four hundred and nine (27,362,409) new shares to be fully paid up by contribution in kind as further described in a valuation report.

The Subscriber stated that this contribution is free of any pledge, lien or charge. Evidence of the contribution has been given to the notary.

The value of the above contribution is stated in a valuation report issued by the managers of the Company which has been presented to the Sole Shareholder and to the notary.

Thereupon, the Sole Shareholder resolved (i) to accept the said subscription and contribution in kind by the Subscriber, (ii) to allot the new shares to the Subscriber as stated above, and (iii) to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 6 of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows in order to reflect the above mentioned capital increase:

" **Art. 6.** The subscribed capital is fixed at two hundred eighty-six thousand one hundred twenty-four Euro and ten Cent (286,124.10 EUR) represented by twenty-eight million six hundred twelve thousand four hundred and ten (28,612,410) shares, having a par value of one Cent (0.01 EUR) each."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at seventeen hundred Euro (EUR 1,700.00).

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-quatrième jour d'août.

Par-devant Nous Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Pamplona Global Financial Fund Ltd, une société constituée sous les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Uglan House, Grand Cayman, KY1 -1104, Iles Cayman (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Maître Sophie ARVIEUX, avocat, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 24 août 2012.

La procuration susmentionnée, signée par la comparante et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes.

L'Associé Unique a requis le notaire soussigné d'acter que l'Associé Unique est l'associé unique de PGFF Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.556, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 25 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1443 du 9 juin 2012 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Me Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1943 du 4 août 2012.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a reconnu avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de deux cent soixante-treize mille six cent vingt-quatre euros et neuf cents (273.624,09 EUR), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros et un cent (12.500,01 EUR) à deux cent quatre-vingt-six mille cent vingt-quatre euros et dix cents (286.124,10 EUR) par l'émission de vingt-sept millions trois cent soixante-deux mille quatre cent neuf (27.362.409) parts sociales nouvelles d'un cent (0,01 EUR) chacune.

2. Acceptation de la souscription et du paiement des nouvelles parts sociales émises par Pamplona Global Financial Fund Ltd par un apport en nature.

3. Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

4. Divers.

L'Associé Unique a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux cent soixante-treize mille six cent vingt-quatre euros et neuf cents (273.624,09 EUR), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros et un cent (12.500,01 EUR) à deux cent quatre-vingt-six mille cent vingt-quatre euros et dix cents (286.124,10 EUR) par l'émission de vingt-sept millions trois cent soixante-deux mille quatre cent neuf (27.362.409) parts sociales nouvelles d'un cent (0,01 EUR) chacune.

Deuxième résolution

Souscription - Paiement

Est alors apparue, Pamplona Global Financial Fund Ltd, représentée aux fins des présentes par Maître Sophie ARVIEUX, avocat, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, aux termes d'une procuration susmentionnée (le «Souscripteur») et a déclaré souscrire aux vingt-sept millions trois cent soixante-deux mille quatre cent neuf (27.362.409) parts sociales nouvelles et de les libérer intégralement par un apport en nature tel que décrit dans un rapport d'évaluation.

Le Souscripteur affirme que l'apport est libre de tout nantissement, engagement ou autre charge. La preuve de l'apport a été donnée au notaire.

La valeur de l'apport ci-avant est fixée dans un rapport d'évaluation établi par les gérants de la Société qui a été présenté à l'Associé Unique et au notaire.

Finalement, l'Associé Unique a résolu (i) d'accepter la prédite souscription et l'apport en nature par le Souscripteur, (ii) de répartir les nouvelles parts sociales au Souscripteur comme exposé ci-dessus et (iii) de reconnaître l'effectivité de l'augmentation de capital.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui devra dorénavant se lire comme suit afin de refléter l'augmentation de capital mentionnée ci-avant.

« **Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à deux cent quatre-vingt-six mille cent vingt-quatre euros et dix cents (286.124,10 EUR) représenté par vingt-huit millions six cent douze mille quatre cent dix (28.612.410) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Arvieux, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2012. Relation: LAC/2012/40328. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Frising.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Référence de publication: 2012116099/142.

(120156199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Montevideo Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 107.531.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 7 septembre 2012

Monsieur ROSSI Jacopo, 10 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Monsieur DE BERNARDI Alexis et Monsieur DONATI Régis sont renommés administrateurs.

Monsieur DE BERNARDI Alexis est nommé Président du Conseil.

Monsieur REGGIORI Robert est renommé commissaire aux comptes.

Les nouveaux mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme

MONTEVIDEO INVEST S.A.

Régis DONATI

Administrateur

Référence de publication: 2012115497/18.

(120155587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Grove Holdings 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 120.674.

Veillez noter que suite à une fusion, le réviseur d'entreprises agréé de la société est désormais KPMG Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B n° 149133, 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 24 juin 2012

1. Monsieur Pierre CLAUDEL a démissionné de son mandat d'administrateur de classe B.

2. Monsieur Andrew O'SHEA, administrateur de sociétés, né le 13 août 1981 à Dublin (Irlande), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé administrateur de classe B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

3. La société à responsabilité limitée KPMG Luxembourg a été reconduite dans son mandat de réviseur d'entreprises agréé chargée de l'audit des comptes de 2012.

Luxembourg, le 5.9.2012.

Pour avis et extrait sincères et conformes

Pour Grove Holdings 2 S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012115366/20.

(120155742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Gestalys Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 159.345.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 9 mars 2012

A la majorité, le Conseil d'Administration décide:

- De nommer Monsieur Philippe DELPORTE Président du Conseil d'administration. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire devant se tenir en 2016.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2012115369/12.

(120155878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Hamburg Altona, Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 123.945.

Extrait rectificatif du Procès-Verbal annexé au formulaire de réquisition déposé le 16/04/2012 au RCS et référencé L 120060754

Contrairement à ce qui a été publié en date du 16 avril 2012 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la référence L 120060754, il y a lieu de noter que:

- la date de démission de Monsieur John D. Mulholland est le 6 février 2012 et non le 6 avril 2012.
- la date de démission de Monsieur Edward Finnarr O'Connell est le 6 février 2012 et non le 6 avril 2012.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012115382/13.

(120155502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Hamburg Harburg, Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 123.944.

Extrait rectificatif du Procès-Verbal annexé au formulaire de réquisition déposé le 16/04/2012 au RCS et référencé L 120060753

Contrairement à ce qui a été publié en date du 16 avril 2012 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la référence L 120060753, il y a lieu de noter que:

- la date de démission de Monsieur John D. Mulholland est le 6 février 2012 et non le 6 avril 2012.
- la date de démission de Monsieur Edward Finnarr O'Connell est le 6 février 2012 et non le 6 avril 2012.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012115383/13.

(120155501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Katia Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 75.985.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 23 juillet 2012 les décisions suivantes:

1. Renouvellement des mandats d'administrateurs:

- Monsieur Christian Assini, demeurant 24, rue Marguerite de Brabant à L-1254 Luxembourg,
- Madame Joëlle François, demeurant. 117, avenue Pasteur à L-2311 Luxembourg,
- Monsieur Ronald Weber, demeurant 6, place de Nancy à L-2212 Luxembourg,

pour une nouvelle période de un an prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle tenue en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2012.

Pour la société

Référence de publication: 2012115429/16.

(120155782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Hamburg Lurup, Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 125.927.

Extrait rectificatif du Procès-Verbal annexé au formulaire de réquisition déposé le 16/04/2012 au RCS et référencé L 120060755

Contrairement à ce qui a été publié en date du 16 avril 2012 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la référence L 120060755, il y a lieu de noter que:

- la date de démission de Monsieur John D. Mulholland est le 6 février 2012 et non le 6 avril 2012.
- la date de démission de Monsieur Edward Finnarr O'Connell est le 6 février 2012 et non le 6 avril 2012.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012115384/13.

(120155500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Hanseatic Retail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 131.837.

Extrait rectificatif du Procès-Verbal annexé au formulaire de réquisition déposé le 16/04/2012 au RCS et référencé L 120060717

Contrairement à ce qui a été publié en date du 16 avril 2012 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la référence L 120060717, il y a lieu de noter que:

- la date de démission de Monsieur John D. Mulholland est le 6 février 2012 et non le 6 avril 2012.
- la date de démission de Monsieur Edward Finnarr O'Connell est le 6 février 2012 et non le 6 avril 2012.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012115385/13.

(120155512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Heidenkampsweg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 119.043.

Extrait rectificatif du Procès-Verbal annexé au formulaire de réquisition déposé le 16/04/2012 au RCS et référencé L 120060861

Contrairement à ce qui a été publié en date du 16 avril 2012 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la référence L 120060861, il y a lieu de noter que:

- la date de démission de Monsieur John D. Mulholland est le 6 février 2012 et non le 6 avril 2012.
- la date de démission de Monsieur Edward Finnarr O'Connell est le 6 février 2012 et non le 6 avril 2012.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012115386/13.

(120155547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Luxembourg Cambridge Holding Group (Asia) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 57.406.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société en date du 7 mai 2012

En date du 7 mai 2012, l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société a pris la résolution suivante:

- de transférer le siège social de la Société du 3, rue Foyers, L-1537 Luxembourg au:

* 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2012.

LUXEMBOURG CAMBRIDGE HOLDING GROUP (ASIA) S.A.

Signature

Référence de publication: 2012115438/15.

(120155764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Holstein Retail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.370.

Extrait rectificatif du Procès-Verbal annexé au formulaire de réquisition déposé le 16/04/2012 au RCS et référencé L 120060752

Contrairement à ce qui a été publié en date du 16 avril 2012 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la référence L 120060752, il y a lieu de noter que:

- la date de démission de Monsieur John D. Mulholland est le 6 février 2012 et non le 6 avril 2012.
- la date de démission de Monsieur Edward Finnarr O'Connell est le 6 février 2012 et non le 6 avril 2012.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012115387/13.

(120155511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Helvetia Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 77.000.

Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 11 avril 2012

4^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Monsieur Francis ZELER, ayant désormais son adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen en tant qu'Administrateur de catégorie B et de Monsieur Stefan RUTZLER, de Monsieur Paul NORTON ainsi que de Monsieur Markus ISENRIK en tant qu'Administrateurs de catégorie A jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes annuels 2012 de la société.

5^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes H.R.T. REVISION S.A., ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes annuels 2012 de la société.

Strassen, le 11 avril 2012.

HELVETIA EUROPE A.G.

Référence de publication: 2012115391/19.

(120155656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Vertlion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 115.349.

L'assemblée générale du 7 septembre 2012 a pris note du non-renouvellement de candidature de Madame Michelle DELFOSSÉ aux fonctions d'administrateur de la société et a nommé en remplacement:

- Maître Tom LOESCH, avocat, 6, route de Trèves, Bâtiment D, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, Administrateur. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

L'assemblée générale du 7 septembre 2012 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur-Président, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

L'assemblée générale du 7 septembre 2012 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 7 septembre 2012.

Pour VERTLION S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2012115653/22.

(120155520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Immo-Concepta S. A., Société Anonyme.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 152, rue Albert Uden.
R.C.S. Luxembourg B 131.759.

Par la présente, je vous informe, que je démissionne avec effet immédiat de mon mandat comme administrateur de votre société IMMO-CONCEPTA SA (n° RCSL B 131759)

Mertert, le 05/09/12.

Hirtt Nadine.

Référence de publication: 2012115396/10.

(120155506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Incentre, Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 127.920.

Extrait rectificatif du Procès-Verbal annexé au formulaire de réquisition déposé le 16/04/2012 au RCS et référencé L 120060751

Contrairement à ce qui a été publié en date du 16 avril 2012 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la référence L 120060751, il y a lieu de noter que:

- la date de démission de Monsieur John D. Mulholland est le 6 février 2012 et non le 6 avril 2012.
- la date de démission de Monsieur Edward Finnarr O'Connell est le 6 février 2012 et non le 6 avril 2012.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012115397/13.

(120155510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Issy les Moulineaux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 131.649.

Extrait rectificatif du Procès-Verbal annexé au formulaire de réquisition déposé le 16/04/2012 au RCS et référencé L 120060860

Contrairement à ce qui a été publié en date du 16 avril 2012 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la référence L 120060860, il y a lieu de noter que:

- la date de démission de Monsieur John D. Mulholland est le 6 février 2012 et non le 6 avril 2012.
- la date de démission de Monsieur Edward Finnarr O'Connell est le 6 février 2012 et non le 6 avril 2012.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012115402/13.

(120155546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Partnercom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 76.585.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 6 septembre 2012

Monsieur GRANDE Francesco, Monsieur VENTURELLA Piergiuseppe et Monsieur MIANI Guido sont renommés administrateurs.

Monsieur MIANO Guido est renommé administrateur-délégué.

Monsieur VEGAS-PIERONI Louis est renommé commissaire aux comptes.

Les nouveaux mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme

PARTNERCOM S.A.

Guido MIANI

Administrateur

Référence de publication: 2012115552/18.

(120155585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Mecki S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 166.593.

Im Jahre zweitausendzwoölf, den vierundzwanzigsten August;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "UNCOS", mit Sitz in L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 141298,

hier rechtmäßig vertreten durch ihren einzelzeichnungsberechtigten Geschäftsführer Herrn Gilles VOGEL, Steuerberater, beruflich wohnhaft in L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

Welche erschienene Partei, vertreten wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

- Dass die Aktiengesellschaft qualifiziert als Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen "MECKI S.A., SPF", mit Sitz in L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents, eingetragen in Handels- und Firmenregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 166593, (die "Gesellschaft"), gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 25. Januar 2012, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 691 vom 15. März 2012;

- Dass die Komparentin erklärt alleiniger Aktionär (die "Alleingesellschafterin") der Gesellschaft zu sein und dass sie den amtierenden Notar ersucht, die von ihr gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

Erster Beschluss

Die Alleingesellschafterin beschließt die bestehenden einhundert (100) Aktien mit einem Nennwert von jeweils dreihundertzehn Euro (EUR 310,-) durch einhundert (100) Aktien ohne Nennwert zu ersetzen.

Zweiter Beschluss

Die Alleingesellschafterin beschließt das gezeichnete Kapital der Gesellschaft um zweihundertvierundneunzigtausend Euro (EUR 294.000,-) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-) auf dreihundertfünfundzwanzigtausend Euro (EUR 325.000,-) zu bringen, ohne Ausgabe von neuen Aktien, sondern die die Erhöhung des Buchwertes der einhundert (100) bestehenden Aktien.

Einzahlung der Kapitalerhöhung

Die hiavor getätigte Kapitalerhöhung wird durch die vorgenannte Alleingesellschafterin voll in bar eingezahlt worden sind, so dass der Betrag von zweihundertvierundneunzigtausend Euro (EUR 294.000,-) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar durch eine Bankbescheinigung ausdrücklich nachgewiesen wurde, welcher diese ausdrücklich festgestellt.

Dritter Beschluss

Um die Statuten an den hiavor genommenen Beschluss anzupassen, beschließt die Alleingesellschafterin Artikel 5, Absatz 1, der Satzungen abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 5. (Erster Absatz).** Das Gesellschaftskapital beträgt dreihundert-fünfundzwanzigtausend Euro (EUR 325.000,-), eingeteilt in einhundert (100) Aktien ohne Nennwert."

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr tausendachthundert Euro abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Vertreter der erschienenen Partei, namens handelnd wie hiavor erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe Person mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: G. VOGEL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 août 2012. LAC/2012/40257. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Référence de publication: 2012115489/51.

(120155543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.